

*Date de dépôt: 28 septembre 2005*

*Messagerie*

**Rapport du Conseil d'Etat  
au Grand Conseil sur la motion de M<sup>me</sup> et MM. Geneviève Mottet-  
Durand, Claude Blanc, Thomas Büchi, John Dupraz, Jean-Pierre  
Gardiol et Jean-Claude Genecand concernant les lieux d'accueil  
pour les sans-abri**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 2 décembre 1993, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*LE GRAND CONSEIL,*

*invite le Conseil d'Etat*

*à lui faire rapport dans les meilleurs délais sur les mesures déjà prises ou envisagées en collaboration avec les communes et les associations caritatives pour assurer des lieux d'accueil en suffisance pour les sans-abris.*

**RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Le 18 octobre 1994, le Conseil d'Etat a délégué au Conseil administratif de la Ville de Genève la coordination des services publics et des associations privées dans le domaine de l'accueil saisonnier des sans-abris. Depuis lors, c'est le service social de la Ville de Genève (SSVG) qui assure le suivi de l'information interassociative et qui a mis en place les séances du Forum de coordination contre l'exclusion.

Depuis sa constitution, ce groupe a été à l'origine de diverses actions telles que :

- la mise en place de statistiques mensuelles concernant les nuitées et les repas, permettant d'avoir une vue globale sur la situation en matière d'accueil d'urgence;
- l'organisation d'activités lors des fêtes de fin d'année et la réalisation d'encarts présentant les lieux d'accueil d'urgence ainsi que la façon de s'y rendre;
- la mise sur pied de campagnes d'affichage destinées à la population concernée, avec un numéro d'appel disponible 24 heures sur 24;
- la création d'une unité mobile de soins communautaires par le département de médecine communautaire des HUG (travail préventif et curatif, en assumant les soins possibles de façon ambulatoire);
- la création de lieux d'accueil et de distribution de repas à midi, de novembre à Pâques, depuis 1996 avec la collaboration de l'Armée du Salut;
- l'ouverture de deux « points d'eau » (Rive droite et Rive gauche), gérés par l'Association Carrefour. Ces structures comportent des douches, des lavabos, une chambre à lessive et l'une d'elles comprend un salon de coiffure, ainsi que des soins esthétiques et médicaux;
- l'organisation de journées de réflexion et d'échange afin d'assurer une meilleure information à la population de manière générale;
- l'ouverture en décembre 1997 du Club social Rive gauche (anciennement Square Hugo) et en 2004 du Club social Rive droite, espaces d'accueil qui viennent en aide, avec l'encadrement de professionnels, aux personnes en grandes difficultés. Ces lieux assurent la distribution de petits déjeuners, de repas et proposent des possibilités d'hébergement ainsi qu'une permanence chômage;
- l'ouverture d'un abri PC durant l'hiver 2001 ainsi que la mise en place de rondes de nuit.

Le Forum de coordination contre l'exclusion a beaucoup évolué et compte plus d'une cinquantaine de membres et d'associations, tels que Aspasia, Réalise, les Colis du Cœur, La Main Tendue, Le Bateau Genève, l'Armée du Salut, Communauté Emmaüs, Caritas, le Caré, Carrefour-Rue, etc. L'offre de repas a ainsi largement augmenté depuis 1993. En 2001, plus de 1000 repas étaient servis par jour.

Présidé par les deux magistrats en charge des affaires sociales pour la Ville et le canton, le Forum réunit les acteurs concernés par les problèmes d'exclusion et dégage les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la vie de ces personnes. La volonté de renforcer une politique de proximité et la mise en place de lieux d'accueil spécifique aux femmes et aux enfants sont les préoccupations actuelles du Forum de coordination contre l'exclusion.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

La présidente :  
Martine Brunschwig Graf